



Communiqué de presse

LA CERTIFICATION HVE : HAUTE VALEUR CONTRE L'ENVIRONNEMENT

Alès, le 29 septembre 2009

Après les députés, les sénateurs s'appêtent à instaurer avec la loi Grenelle II une nouvelle certification des exploitations agricoles.

Avec trois niveaux de contraintes différents, dont les deux premiers se contentent de qualifier le respect de la réglementation générale, **ce nouveau label "Haute Valeur Environnementale" (HVE) va avant tout ajouter de la confusion** dans l'esprit des consommateurs. Cette confusion ne vise selon nous qu'à affaiblir l'agriculture biologique, plébiscitée par les consommateurs.

1. En n'interdisant pas explicitement le recours aux pesticides, **en laissant entendre que l'utilisation de pesticides ou d'OGM peut être favorable à l'environnement**, la certification HVE va rendre leur utilisation obligatoire. Par exemple, au prétexte de risques sanitaires facilement maîtrisables par des méthodes naturelles, elle interdira l'emploi des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (comme le purin d'ortie) qu'un récent décret condamne à se voir refuser toute Autorisation de Mise sur le Marché. **L'utilisation des pesticides toxiques**, seuls à disposer de cette autorisation, **deviendra de fait un passage obligé**.

2. En imposant, comme toute certification, un excès de bureaucratie, une charge financière directe pour son contrôle et des contraintes inaccessibles aux petites exploitations diversifiées, elle accélèrera leur marginalisation puis leur disparition.

Ainsi, un petit maraîcher de montagne qui pratique l'agriculture biologique sur les seules terres de fond de vallée disponibles en bord de rivière se verra exclu au prétexte qu'il lui faut y cultiver des bandes enherbées et y conserver des friches baptisées "infrastructures écologiques". A contrario, un gros exploitant utilisant des pesticides et des engrais polluants se verra qualifié HVE au prétexte qu'il dispose d'assez de terres pour ne pas en épandre sur les quelques mètres qui bordent la rivière, et pour louer ses bois inexploités à des sociétés de chasse.

Le respect de l'environnement ne peut pas résulter de contraintes bureaucratiques décidées dans des bureaux parisiens. Il nécessite des mesures simples comme l'interdiction des produits chimiques de synthèse et des OGM. Rappelons que définir les contraintes appropriées à chaque territoire ne peut se faire qu'avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux.

Nature & Progrès appelle les sénateurs à refuser ce détournement grotesque des aspirations de la population à plus de respect de l'environnement par les agriculteurs.

Contacts Nature & Progrès :

Richard Marietta (Président) : 05 63 55 91 42

Guy Kastler (chargé de mission) : 06 03 94 57 21